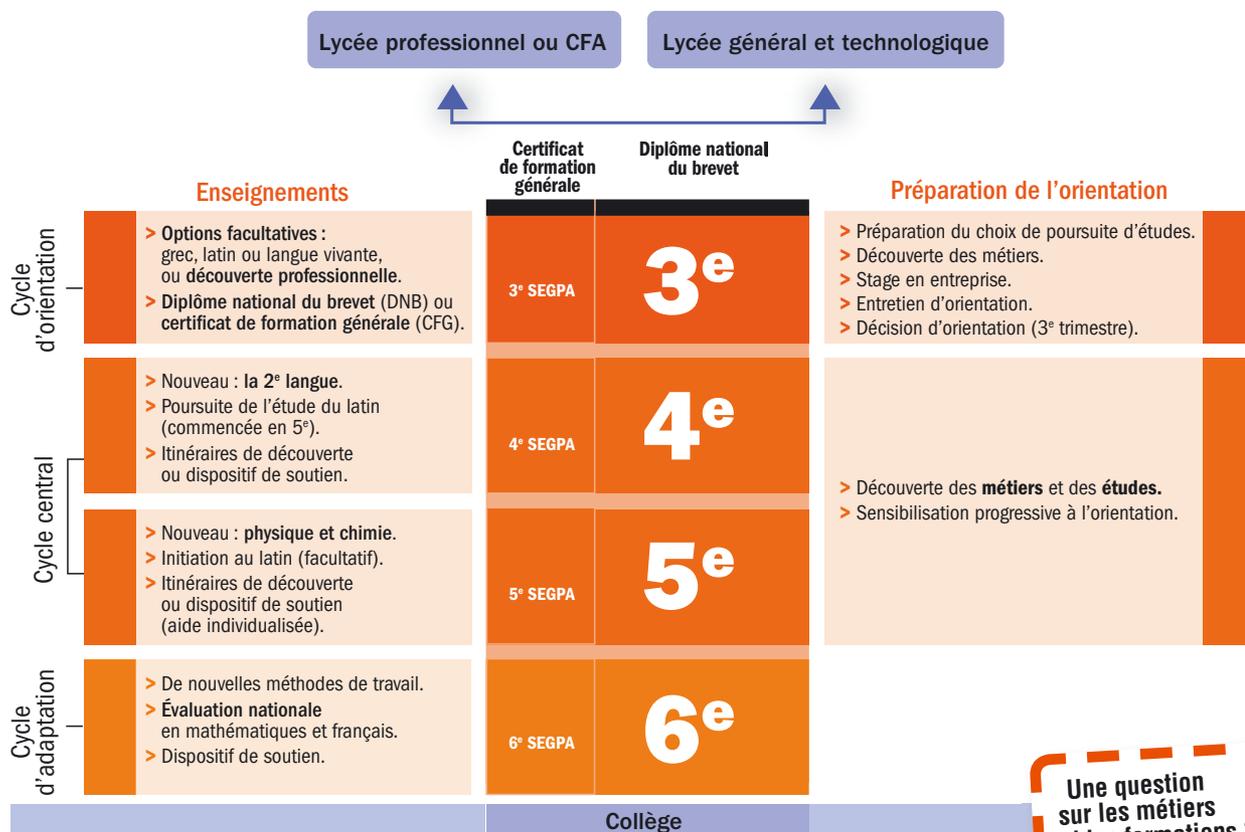


De la 6^e à la 3^e

Les étapes-clés du collège



Une question sur les métiers et les formations ?
www.onisep.fr

Les décisions de passage

- À la fin de chaque cycle, le chef d'établissement prend l'avis du conseil de classe du 3^e trimestre et **décide du passage** dans la classe supérieure ou du redoublement.
- Si vous n'êtes pas d'accord pour que votre enfant redouble, vous pouvez **demandeur un entretien avec le chef d'établissement**.
- En dernier recours, vous pouvez **faire appel** pour que la décision soit réexaminée par une commission extérieure au collège.

Sections et parcours particuliers

- Les **classes à horaires aménagés** musique ou danse (CHAM, CHAD), accessibles dès la 6^e, associent études et pratique artistique au Conservatoire ou dans une école (environ 175 classes en France).
- Les **sections sportives**, accessibles dès la 6^e, associent pratique intensive d'un sport et études.
- Les **sections européennes**, en général accessibles en 4^e, inscrivent à leur programme un enseignement renforcé dans une langue vivante.
- Les **sections internationales**, plus rares, exigent la pratique courante d'une langue étrangère.
- Certains **dispositifs** accueillent les élèves ayant des besoins spécifiques : aide et soutien, relais, UPI (Unité pédagogique d'intégration), parcours en alternance...